

CLOTURE
EXPERIMENTATION AFIGEO - CNIG
mardi 26 septembre 2017, 14h30 – 17h00

Objet : Clôture de l'expérimentation AFIGEO – CNIG, février – juillet 2017.

Ordre du jour :

A. INTRODUCTION

- 1 – Le contexte et la chronologie
 - 1-1 – historique
 - 1-2 – étude préalable a l'expérimentation
 - 1-3 – de la consultation des conseils à la signature
 - 1-4 – de la signature aux réactions
- 2 – L'objectif et la méthodologie de l'expérimentation
- 3 – Les différents chantiers de l'expérimentation
 - 3-1 – journée d'information et d'échanges COPERNICUS
 - 3-2 – conférence francophone de l'information géographique en septembre 2017
 - 3-3 – poursuite des travaux du groupe plan corps de rue simplifiée (PCRS) du CNIG
- 4 – Conclusions

B. DEBATS

Document joint : Présentation .pdf.

Liste de diffusion :

Participants – Organisme	Participants – Organisme
Jean-Marie SEITE, Président d'AFIGEO, Michel SEGARD, DPC IGN, Mathieu Becker, Président Pôle AFIGEO, Christine ARCHIAS, Président Pôle AFIGEO, Benoit DAVID – CGDD/DRI/MIG, Jean-Michel LAPORTE – AFIGEO,	Jean-François GIGAND – AFIGEO, Pascal LORY – IGN / CNIG, Pierre VERGEZ – IGN / CNIG, Elise LADURELLE - AFIGEO, Yves RIALANT – AFIGEO.

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	27/09/2017	Les participants	-
Validation	05/10/2017	P.LORY	Chef de mission CNIG à l'IGN

A - INTRODUCTION

Par Pascal LORY

1. LE CONTEXTE ET LA CHRONOLOGIE :

1.1. Historique :

Le CNIG a été initié en 1986, et a cessé ses activités en 2008. Cette année 2008 correspond également à l'année de mise en place de la COVADIS. De son côté AFIGEO, association régie par la loi du 19 juillet 1901, a été créée en 1986, et poursuit ses activités depuis lors. Le redémarrage des activités du CNIG, imposé par la directive européenne INSPIRE de 2007, n'a été effectif qu'en 2013. Depuis cette date, **le CNIG reprend progressivement une place dans le paysage de l'information géographique.**

1.2. Etude préalable à l'expérimentation :

Fin 2015, l'AFIGEO prenait l'initiative d'une étude visant à améliorer l'efficacité des structures d'animation et de coordination de l'information géographique en France. Cette étude, confiée par le directeur général de l'IGN, Daniel BURSAUX, à Pascal LORY, chef de mission CNIG à l'IGN, après concertation avec le MAAF, le MEEM et le CNIG a été menée de janvier à octobre 2016. La première partie¹ a reposé sur des enquêtes menées auprès de 80 acteurs ainsi que des visites d'organismes étrangers, et a proposé un diagnostic de la situation. Elle a confirmé la nécessité d'améliorer la lisibilité et la collaboration d'entités trop atomisées. Meilleure visibilité, mutualisation des moyens, besoin de standards : pour être plus efficace et faire entendre sa voix, l'information géographique française doit se rassembler.

Cette première partie a également mis en lumière les approches de nos voisins européens les plus performants. En effet, les Pays-Bas et le Danemark fonctionnent chacun sur un modèle différent, une structure de plusieurs dizaines de personnes aux Pays-Bas, bénéficiant d'une dotation publique pour améliorer la standardisation et l'accessibilité, et un organisme plus focalisé sur l'animation et financièrement adossé aux ressources générées par un événement annuel de grande ampleur au Danemark.

Au terme de la seconde partie de la mission², dont les travaux ont reposé sur un groupe multilatéral, le scénario proposé préconisait le maintien des deux instances et la mise en place d'un centre commun de ressources. Cette évolution des instances de coordination devait être progressive, porter un soin particulier à l'identification de mutualisations et de synergies, et préserver les missions régaliennes du CNIG. Parallèlement la clarification des missions d'AFIGEO et du CNIG devait viser à la complémentarité des deux instances : un AFIGEO dans la création de débat, la promotion et l'opérationnel, un CNIG plus dans l'institutionnel, la standardisation et la coordination INSPIRE.

¹ Voir sur le site : http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/03/2016_Rapport_Partie1_Rapprochement_Afig%C3%A9o_CNIG_V02.pdf

² Voir sur le site : http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/10/2016_Rapport_Partie2_Rapprochement_Afig%C3%A9o_CNIG_V1_1.pdf

Il est apparu le 19 octobre 2016, lors de la présentation des résultats de la seconde partie que les conditions du rapprochement n'étaient pas encore réunies. Pourtant, les parties-prenantes ont souhaité enclencher un processus expérimental. Il passe par une meilleure articulation des deux structures pour améliorer leur efficacité respective et la lisibilité de leurs actions auprès des acteurs du domaine. L'AFIGEO et le CNIG ont donc souhaité s'engager conjointement à expérimenter une coordination de certaines actions.

1.3. De la consultation des conseils à la signature :

Une déclaration commune d'intention³ a été rédigée. Après une première boucle de lecture, MEEM et IGN en novembre 2016, le texte a été présenté le 12 décembre 2016 au conseil d'administration d'AFIGEO qui l'a amendé, avec notamment l'insertion : « Les groupes de travail chargés de ces chantiers seront composés exclusivement de membres de l'AFIGEO ».

Le texte ainsi amendé a été porté au CNIG dans le cadre d'une procédure dite « du silence » entre le 13 décembre 2016 et le 9 janvier 2017. Le silence n'ayant pas été rompu formellement par un membre du conseil plénier, le texte pouvait donc être présenté à la signature des présidents.

Néanmoins, des réactions ont été portées à la connaissance des présidents de l'AFIGEO et du CNIG, notamment par le président de la commission animation territoriale du CNIG le 2 janvier 2017. Tout en confirmant sa bienveillance vis-à-vis de l'expérimentation AFIGEO CNIG, ce dernier a alerté sur le projet de lettre d'intention qui proposait de réserver la participation à certains groupes de travail ou commissions, aux adhérents d'AFigéo. Pour son président, les commissions et groupes de travail du CNIG, ont trouvé leur force dans leur ouverture sans conditions à toutes les bonnes volontés.

A ces éléments, le président d'AFIGEO a rappelé il s'agissait d'une expérimentation de 6 mois qui prendrait en compte toutes réactions qu'elle aurait suscité. Néanmoins, la rédaction de la phrase pointée du doigt a été ainsi révisée : « Les groupes de travail chargés de ces chantiers seront composés exclusivement de membres de l'AFIGEO » est devenue « Les groupes de travail chargés de ces chantiers seront composés de membres appartenant à la fois à l'AFIGEO et au CNIG ».

1.4. De la signature aux réactions :

Le 1er février 2017, le président du CNIG, le sénateur Roland COURTEAU, et le président de l'AFIGEO, Jean-Marie SEÏTE, ont signé la déclaration d'intention inaugurant une période de 6 mois, destinée à expérimenter certaines actions entre le CNIG et l'AFIGEO.

Postérieurement à cette signature, le 10 février 2017, le secrétariat permanent du CNIG a diffusé sa lecture de la phrase ; « Les groupes de travail chargés de ces chantiers seront composés de membres appartenant à la fois à l'AFIGEO et au CNIG ». Le texte qui a été diffusé par courriel est le suivant : « Le président du CNIG et celui de l'AFIGEO ont signé une déclaration commune d'intention relative à une expérimentation de rapprochement entre le CNIG et l'AFIGEO. Cette signature est l'aboutissement de l'étude de rapprochement CNIG-AFIGEO à laquelle la DRI a participé depuis

³ Voir sur le site : http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/02/2017_02_01_LettreIntention_Experimentation_AFIGEO_CNIG_Sign%C3%A9e.pdf

plusieurs mois. Bien entendu, pour qu'une évaluation puisse en être faite il importe que sa mise en œuvre soit rigoureuse. Aussi, nous attirons l'attention des personnes et organismes participants au Groupe PCRS sur le fait qu'en application de cette expérimentation, d'ici juillet 2017 seuls les adhérents de l'AFIGEO et les membres titulaires et suppléants du CNIG pourront participer aux travaux du groupe. Les agents de l'Etat et du CEREMA, sauf s'ils sont membres à titre personnel de l'AFIGEO, notamment, n'en font pas partie. »

Postérieurement à la consultation des membres du CNIG, l'AITF a également réagit à la déclaration d'intention par courrier du 21 février 2017. L'AITF y insiste sur le fait que sa protestation ne concerne pas l'expérimentation en elle-même, mais bien la restriction de participation à certains groupes de travail ou commissions du CNIG aux seuls adhérents d'AFigeo. L'AITF met en avant la contradiction fondamentale entre le fait d'être membre du CNIG et l'impossibilité de participer aux travaux du CNIG quels qu'ils soient, alors que des membres de l'AITF se sont largement investis au sein du CNIG ces dernières années. Ce courrier de l'AITF a fait l'objet d'une réponse de la part du président du CNIG le 21 avril 2017 assurant l'AITF de la prise en compte de ses réactions.

2. L'OBJECTIF ET LA METHODOLOGIE DE L'EXPERIMENTATION :

L'objectif de l'expérimentation est de chercher à mieux articuler certaines actions AFIGEO – CNIG, pour améliorer leur efficacité respective et la lisibilité de leurs actions auprès des acteurs du domaine, et présenter des propositions pour la relation CNIG – AFIGEO post-expérimentation. Cinq chantiers d'expérimentation différents ont été identifiés :

- Mise en place d'une journée d'information et d'échanges sur COPERNICUS,
- Poursuite des travaux du groupe de travail PCRS du CNIG animé par l'AFIGEO,
- Conception et mise en œuvre d'une conférence francophone de l'information géographique en septembre 2017,
- Renforcement de la proximité entre la commission « animation territoriale » du CNIG et le réseau des CRIGE d'AFIGEO,
- Conception et mise en œuvre d'un colloque au Sénat sur l'information géographique.

L'expérimentation se terminant en juillet 2017, un point d'étape a été mis en place le vendredi 5 mai, réunissant les pilotes de chacun des chantiers, les présidents ou leurs représentants et les maîtres d'œuvre.

3. LES DIFFERENTS CHANTIERS DE L'EXPERIMENTATION :

3.1. JOURNEE D'INFORMATION ET D'ECHANGES COPERNICUS :

3.1.1. Contexte :

Dès la relance du CNIG en 2013, AFIGEO a participé activement aux réunions du « groupe Europe et international ». En septembre 2016, une première réunion commune a été mise en œuvre sur les thèmes suivants : projet ELF, mission collective sur l'IG en Côte d'Ivoire et UN-GGIM. Cette expérience a bien fonctionné et été unanimement appréciée.

3.1.2. Objectifs et enjeux :

COPERNICUS, thématique omniprésente depuis plusieurs mois au niveau européen, fait partie du spectre d'investigation du groupe de travail « Europe et international » du CNIG et des acteurs du « Club international » d'AFIGEO. La mise en place de cette journée avait l'ambition de :

- Informer la communauté géomatique de l'état actuel du programme COPERNICUS et des perspectives qu'il offre, ainsi que du développement de l'écosystème lié au SPATIAL en France (Booster, Pôle de compétitivité...),
- Identifier les opportunités et conditions de développement favorable pour les entreprises de service,
- Approfondir la complémentarité entre COPERNICUS et les producteurs de donnée « in situ ».
- Faire remonter des recommandations au point de contact COPERNICUS pour la France, ainsi qu'au niveau européen (Commission européenne, ESA, EEA...), concernant notamment les conditions de développement favorables pour les entreprises de service.

3.1.3. Bilan :

Il faut bien distinguer ici l'aspect outil, mise en œuvre d'un colloque, sous maîtrise d'ouvrage des protagonistes, et la mesure son impact en tant que tel, du contexte général COPERNICUS, avec un paysage relativement complexe des acteurs du spatial en France, et sur lequel le moyen utilisé n'a qu'une prise partielle.

Cependant, la journée, avec une participation de plus de 40 professionnels et un budget légèrement bénéficiaire, a été riche en contenus, particulièrement appréciée par les intervenants comme les participants. Le format retenu, un mini-colloque, et le programme élaboré, présentant COPERNICUS et certaines de ses applications, ont permis des échanges nombreux et de qualité.

La proximité du workshop d'EUROGI sur le même sujet (31/03 à Bruxelles) a permis de dégager des synergies, les mêmes intervenants se préparant aux deux événements, le point de vue français (et le savoir-faire) a ainsi été fortement relayé au niveau européen, cette proximité du colloque et du workshop a également permis de valoriser le lien entre AFIGEO et EUROGI.

3.2. CONFERENCE FRANCOPHONE DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE EN SEPTEMBRE 2017 :

3.2.1. Objectifs et enjeux :

Les objectifs identifiés pour cette manifestation étaient les suivant :

- Contribuer, par le regroupement des manifestations, à faire de Strasbourg 2017 un évènement de l'information géographique en France et en Europe,
- Rapprocher les partie-prenantes francophones de l'information géographique, acteurs en France, Belgique, Luxembourg, Suisse et experts européens,
- Saisir l'opportunité de Strasbourg 2017 pour mettre en place un évènement majeur pérenne de l'information géographique francophone.

Le fil rouge retenu pour la conférence était : « quelles gouvernances pour l'information géographique ? », il se déclinait suivant différents axes : expériences de production et d'usages de

l'IG à différentes échelles de territoire (région, transfrontalier...), comment renforcer les compétences dans le domaine spatial, COPERNICUS ? Quelles technologies, nouvelles compétences nécessaires pour gérer la ville intelligente / numérique ? Comment rendre cohérent sur un même territoire les projets 3D, BIM, PCRS ? La mesure de la valeur et de l'impact économique de l'information géographique, quel développement économique grâce à l'IG ?

3.2.2. Contexte :

La France a accueilli la conférence européenne INSPIRE à Kehl & Strasbourg du 4 au 8 septembre 2017. Les deux premiers jours, des ateliers ont été organisés à Kehl, la conférence européenne débutant véritablement à Strasbourg à partir du mercredi 6 septembre. L'idée d'organiser un événement francophone dans le cadre de la conférence européenne de Strasbourg a pris corps dès l'automne 2016.

Dès le mois d'octobre 2016, le CNIG, qui a organisé les « Conférences INSPIRE France » en 2014 et 2015⁴, a commencé à prendre des contacts localement afin de trouver un lieu d'accueil. Le ministère de l'environnement a apporté son soutien à la démarche engagée. Finalement, la région Grand-est a répondu favorablement à la demande exprimée par un courrier commun des présidents du CNIG et de l'AFIGEO. Un groupe restreint, préfigurateur du comité d'organisation, a commencé à se réunir dès le mois de décembre 2016 afin de poser les bases de la conférence.

Le comité d'organisation, officiellement installé le 25 janvier lors des « rencontres DECRYPTAGEO », s'est régulièrement réuni jusqu'à l'évènement. Outre AFIGEO et CNIG, il était composé de la région Grand Est, de la DREAL Grand Est, du laboratoire de la faculté de géographie, de la DDT 67, du SERTIT, et de l'INSA de Strasbourg. La région Grand Est s'est très fortement investie dans l'organisation, dont le cœur opérationnel a été porté par AFIGEO.

3.2.2. Bilan :

Au final, la conférence a rencontré un succès important avec 250 participants environ et 18 sponsors. Les contenus ont été jugés de qualité et unanimement appréciés. L'effet d'entraînement sensé inciter les participants à poursuivre leur séjour avec la conférence européenne semble cependant avoir eu un impact limité.

3.3. POURSUITE DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIE (PCRS) DU CNIG :

3.3.1. Contexte et déroulement des actions :

A l'issue d'une initiative du délégué général de l'AFIGEO, un groupe de travail PCRS a été constitué en 2013 sous l'égide de la commission « données » du CNIG. Les travaux de la période 2013 – 2015 sur le PCRS se sont soldés par deux livrables majeurs :

- Un standard PCRS version 1.0 élaboré par un ingénieur du CEREMA mis à disposition du CNIG par la COVADIS, et qui s'est appuyé pour cela sur un groupe de travail PCRS, ouvert, composé de bénévoles, et animé par l'AFIGEO. Ce standard a été validé par le CNIG courant juin 2015.

⁴ Retrouvez les contenus ici : <http://cnig.gouv.fr/?p=12205>

- Un protocole national d'accord signé au Palais du Luxembourg le 24 juin 2015, élaboré par le groupe restreint des onze signataires, et piloté par le CNIG, qui a également organisé la cérémonie de signature grâce à l'appui de l'IGN.

Fin décembre 2015, le standard PCRS est devenu réglementaire, il a ainsi complété l'arrêté DT – DICT de 2012.

Sur la période 2016 – 2017, des réunions ont été mises en place permettant notamment les échanges d'expériences. Deux sous-groupes ont été lancés :

- Un sous-groupe, piloté par ENEDIS, s'est consacré à des tests d'implémentation du standard dans sa version 1.0 afin de le fiabiliser,
- Un second sous-groupe, piloté par le CRAIG, a élaboré la composante « image » du standard afin de le compléter.

Les travaux sur cette période ont été plus laborieux que sur la précédente, car la mise à disposition de l'ingénieur du CEREMA s'est vue réduite par la COVADIS à 10 jour/homme par an.

Suite au retrait du CEREMA, qui faisait lui-même suite à la signature de la déclaration d'intention CNIG – AFIGEO, et à sa lecture par le secrétariat permanent du CNIG le 10 février 2017, le calendrier élaboré conjointement entre le CNIG et le Secrétariat de la COVADIS, pour la sortie de la version 2.0 du standard PCRS, n'a pu être tenu.

Une réunion regroupant les leaders des sous-groupes de travail, l'animateur du groupe de travail PCRS issu de l'AFIGEO et la mission CNIG de l'IGN s'est tenue le 21 mars afin de partager les difficultés rencontrées, conjoncturelles comme structurelles, et de prendre les décisions adéquates. Au vu de la situation de blocage, il a notamment été décidé de faire appel à un nouveau maître d'œuvre du standard, sous maîtrise d'ouvrage AFIGEO, et grâce à un financement partagé entre exploitants de réseaux et collectivités locales. AFIGEO a piloté la rédaction du cahier des charges et la consultation de plusieurs entreprises qui s'est soldée par le choix d'un nouveau maître d'œuvre.

Un nouveau calendrier de parution du standard 2.0 a été élaboré :

- 10 mai : Revue élargie au GT PCRS avec proposition de résolution des points en suspens,
- 29 mai : Revue élargie au GT PCRS avec analyse des retours suite à envoi du jeu test et du fichier XSD,
- Appel à commentaires : entre le 5 juin et le 23 juillet 2017,
- 29 août : Revue élargie au GT PCRS avec proposition de résolution des commentaires,
- Validation du standard PCRS 2.0 par la commission « données » du CNIG élargie au GT PCRS le 21 septembre 2017.

3.3.2. Bilan :

La restriction du groupe de travail PCRS du CNIG aux membres d'AFIGEO a conduit à un défaut de rédacteur technique, et donc un arrêt des travaux de standardisation d'une part, et à l'arrêt des contributions de certaines parties-prenantes ayant exprimé leur désaccord, d'autre part. Dès lors, il est clairement apparu que les voix exprimées devraient être entendues au moment de la

rédaction des conclusions de l'expérimentation, au même titre que les résultats des expérimentations devaient être pris en compte.

Au-delà des enseignements relatifs au fonctionnement intrinsèque des groupes de travail du CNIG, les difficultés ayant affecté la fiabilisation et la mise à jour du standard PCRS version 2.0, permettent par ailleurs de préciser la liaison AFIGEO – CNIG sur ce volet de la standardisation. Une nouvelle voie a été testée, où AFIGEO porte la maîtrise d'ouvrage du prestataire qui standardise, grâce au financement mutualisé de parties-prenantes. Ce montage organisationnel permet de disposer d'une capacité de décision et d'action plus efficace, tout en garantissant que les procédures formelles CNIG soient respectées pour la standardisation.

4. CONCLUSIONS :

Sur un premier plan, il est clair que, pour certains sujets, **la complémentarité CNIG – AFIGEO fonctionne pour le montage commun de colloques ou d'évènements d'ampleur**, chaque organisation gardant toute latitude pour organiser ses propres évènements le cas échéant. **AFIGEO a apporté sa connaissance des sphères « entreprises » et « public », du monde académique, ainsi que son savoir-faire évènementiel, le CNIG sa connaissance du monde institutionnel.** Cette complémentarité a apporté une valeur ajoutée dans la conception, et un élargissement de l'audience grâce aux réseaux des deux organisations.

Par ailleurs, l'expérimentation permet également de préciser l'articulation CNIG-AFIGEO (ou CNIG avec une autre instance), et d'affiner le fonctionnement intrinsèque du CNIG :

- Les commissions et groupes de travail du CNIG doivent conserver ce qui fait une de leurs forces, à savoir **l'ouverture à toutes les parties-prenantes**, sans distinction particulière.
- L'AFIGEO est **ouverte à toutes les parties prenantes et bonnes volontés**, son statut associatif et son modèle économique nécessitent pour elle de maintenir et renforcer une base d'adhérents conséquente, les cotisations représentant l'essentiel de son budget de fonctionnement.
- L'association du CNIG et de l'AFIGEO pour la mise en œuvre d'une action commune (en particulier un groupe de travail dans le cadre organisationnel du CNIG) est pertinente dans la mesure où :
 - Le statut de l'AFIGEO lui permet de mettre en place un modèle économique viable, et ainsi assurer le pilotage d'une action (animation, secrétariat technique...) sous l'égide d'une commission du CNIG et dans le cadre d'un mandat délivré par cette dernière,
 - Le mandat relatif à cette action comporte un volet « normalisation/standardisation »

B - DEBATS

Compléments demandés par l'AFIGEO :

- Le rôle majeur d'AFIGEO doit être mieux reconnu,
- AFIGEO ne peut être réduite au monde académique et des entreprises, le pôle usage est là pour en témoigner.
- L'AFIGEO s'est mise en danger dans ces 3 opérations, son statut associatif est porteur de solutions pour le CNIG, mais avec de vrais risques financiers.
- Regrets de ce qu'aucune vision prospective n'ait été dégagée pendant la période de test.

Réactions des participants :

- Les 3 thématiques de l'expérimentation ont réussi et ont donc prouvé que des pistes d'amélioration existent. Il faut poursuivre.
- Ce type d'expérimentation apporte du renouveau, créant des ouvertures. Il faut continuer et renouveler.
- Les événements mis en place sont très positifs, ne serait-ce que parce qu'ils aident des entreprises à croître. Les entreprises n'ont pas les moyens de participer à de multiples événements, il leur faut quelques événements majeurs dans l'année.
- Les actions ont réussi là où on pouvait penser que cela allait être le cas. Il est dommage que l'articulation réseau des CRIGE – commission animation territoriale n'ait pas pu progresser.
- Le rôle de chacun est enfin clairement apparu, chacun jouant sa partie. AFIGEO a besoin d'un relai vers l'institutionnel. On a retrouvé ce que disait le rapport LENGAGNE, à l'un l'institutionnel, à l'autre le territoire.
- L'ajout de la « petite phrase » qui a fait polémique, a eu malgré tout, 2 effets positifs, à savoir : construire des pistes de développement, par exemple le nouveau lien Afigeo-ENEDIS, et la démonstration d'une capacité de réaction rapide pour le PCRS.
- Il faut encore travailler pour chasser les redondances entre les organisations : les pistes d'articulation entre pôle usage et animation territoriale est le premier domaine concerné.
- La question d'une plateforme commune de ressources a été évacuée rapidement et donc cette chasse aux redondances n'a pu être explorée.
- Au sein du CNIG, il ne faut pas confondre le Conseil plénier avec le Secrétariat permanent.

Le modèle économique d'AFIGEO :

La participation de l'Etat

Questions : Pour l'AFIGEO la question de fond n'a pas changé : « Où est l'Etat ? ». L'AFIGEO a été à l'origine du processus de rapprochement, parfaitement soutenu par l'IGN. Mais c'est une démarche vertueuse dont l'Etat s'est dégagé. Cette absence n'est pas sans conséquence tant les

enjeux sont importants. Il y a une vraie demande de reconnaissance par l'Etat des actions de l'AFIGEO. L'exemple de CRIGE PACA est signifiant, où après s'être désengagé l'état revient dès lors que les financeurs locaux de la plateforme menacent de cesser les services rendus à destination de l'Etat.

Réponses : L'engagement de l'Etat pour l'AFIGEO a été constant, même s'il a été réduit il y a quelques années, la bonne nouvelle est qu'il sera maintenu. Sur des sujets précis, des cadres de financements existent avec des mécanismes prévus. Ce sont eux qu'il faut utiliser, d'autant plus dans le contexte de désengagement de l'Etat que l'on connaît. La meilleure piste, ce sont les sujets d'innovation. L'ADEME est l'opérateur du MTES en la matière. Il est également possible de passer par les projets Investissements Avenir, et l'Etat accepte l'idée d'aider AFIGEO pour répondre à des projets. Concernant les demandes de subvention d'AFIGEO auprès de la DRI du MTES, il faut montrer qu'investir dans AFIGEO est rentable à court terme, des courbes doivent être produites dans une forme plus attendue dans les dossiers de demande.

Autres pistes

La question du modèle économique de l'AFIGEO est au cœur du débat puisque depuis sa relance du CNIG en 2013. Certains avancent le fait que le CNIG détournerait des membres d'AFIGEO. Des services complémentaires réservés aux adhérents AFIGEO participant au CNIG pourraient-ils être développés ? Une sorte d'adhésion PREMIUM ?

Les gouvernances

« Aujourd'hui l'Information géographique n'a pas assez de reconnaissance par les décideurs. Elle ne peut être financée que couplée à un secteur politiquement porteur. » Malgré les modèles d'investissement en réussite à l'étranger, l'Etat français n'a pas identifié l'information géographique comme essentielle. On ne peut donc la « vendre » auprès des décideurs qu'enrobée dans des domaines porteurs, comme l'économie numérique.

La nouvelle organisation de l'Etat ne permet pas encore de voir ce qui pourrait changer pour l'information géographique, mais la politique de l'Etat est clairement affichée en la matière. Le texte décrivant le « Grand Emprunt » y fait allusion indirectement et il faut s'y référer.

Globalement, l'Etat juge qu'il a les moyens de participer aux actions entreprises, mais pas d'y investir. C'est ce qui s'est produit pour le PCRS dans lequel la DGPR a entériné les faits autour du protocole d'accord pour y appuyer un nouveau contexte légal. On est donc plus dans l'Etat régulateur que dans l'Etat financeur.

C'est au cœur de ces actions que l'importance conjuguée du CNIG et de l'AFIGEO s'est révélée, apportant une vision éclairée de la situation à l'Etat. Mais pas seulement, puisqu'il s'agit de guetter, d'anticiper, de rassembler les éléments et d'entreprendre les domaines à venir.

Une rencontre biannuelle CNIG – AFIGEO, pour partager la conduite des dossiers en cours (PCRS) ainsi que des actions à venir est proposée. Outre AFIGEO et mission CNIG de l'IGN, il sera essentiel que le secrétariat permanent du CNIG (DRI) y participe.